

Tout au long de la scolarité, l'Education Physique et Sportive contribue à l'éducation de tous les élèves. Placé devant l'obligation de s'adresser à tous, le professeur d'EPS doit résoudre la difficulté de devoir proposer un enseignement aux élèves handicapés et partiellement inaptes. Ses compétences professionnelles doivent donc se construire en intégrant des savoirs spécifiques pour concevoir, organiser et conduire un enseignement adapté.

Alain VIGNERON
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS

L'Escalade Adaptée dans le Projet d'E.P.S. du Lycée La Martinière Monplaisir.

Mise en place à destination des élèves présentant des inaptitudes leur contre-indiquant la pratique de toutes ou parties des APS inscrites au programme de leurs classes, l'activité Escalade permet à ces élèves d'acquérir un apprentissage spécifique basé non seulement sur une pratique motrice (grimper), mais aussi sur une connaissance de l'activité et de ses composantes, liées à la sécurité. Ces élèves seront évalués à l'issue d'un cycle de 8 à 12 séances. Les notes obtenues par les élèves de Terminales seront prises en compte pour l'évaluation de l'épreuve d'EPS obligatoire du Baccalauréat.

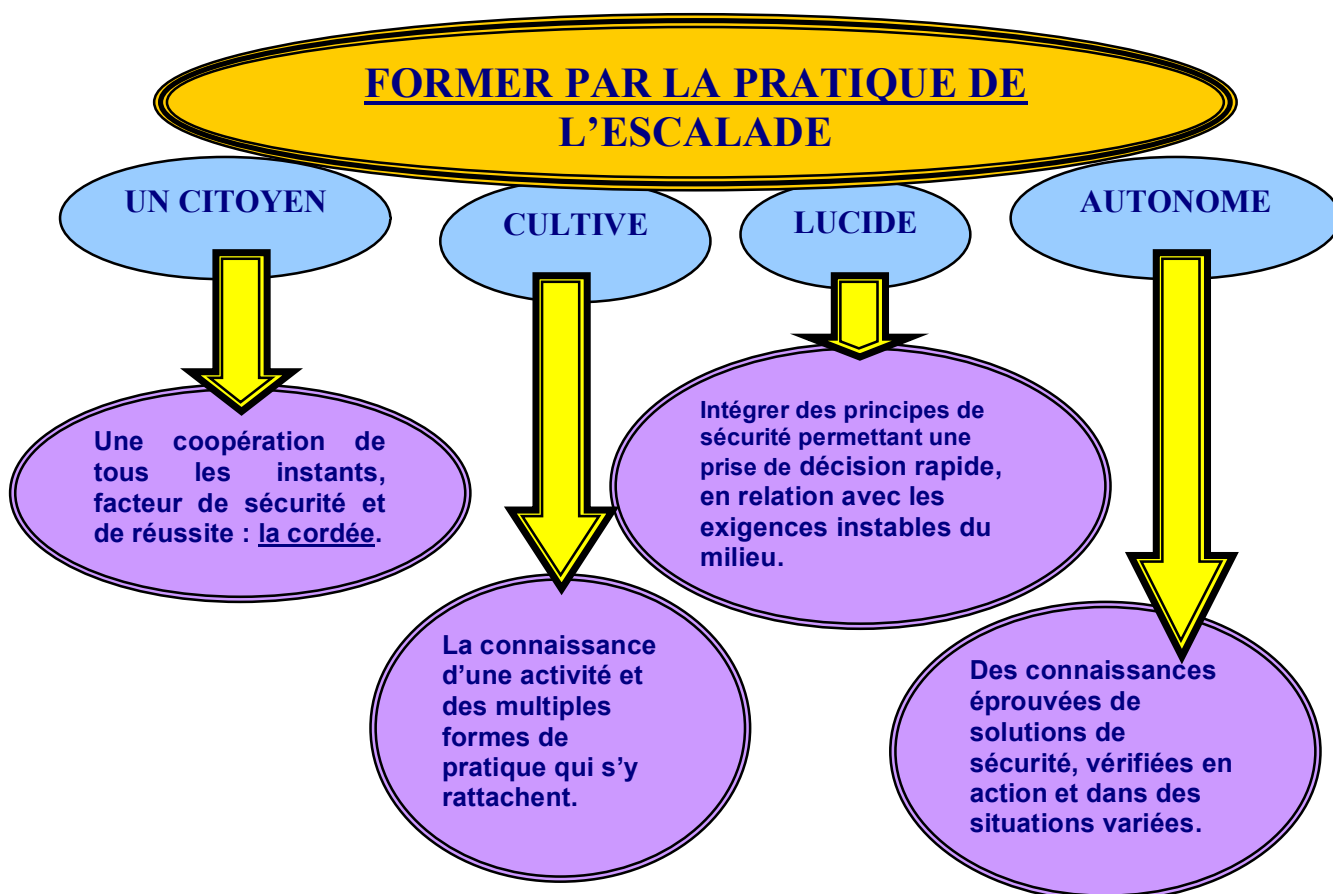
Spécificité de l'activité Escalade :

L'escalade sollicite et développe une motricité spécifique (grimper, déplacement vertical) dans laquelle l'élève doit prendre en compte des problèmes informationnels, des problèmes d'équilibration et de gestion de l'énergie dans des situations émotionnellement très chargées (évoluer au-dessus d'un vide plus ou moins important).

L'escalade développe des connaissances spécifiques permettant l'organisation de la vie physique future :

- Principes d'échauffement, d'étirements, de gestion de l'effort ;
- Apprentissages sécuritaires incontournables ;
- Développement du sens de la responsabilité et de la socialisation ;
- Apprentissage de la maîtrise de ses émotions ;
- Utilisation et entretien d'un matériel spécifique ;
- Connaissance du milieu naturel, respect de l'environnement.

Accéder à l'autonomie est la condition d'une pratique en sécurité dans tous les domaines que recouvre cette activité : du bloc à la haute montagne.



Ce qui sera enseigné :

S'adressant à des élèves qui présentent une motricité réduite, déficiente ou incomplète, l'accent sera mis en priorité sur les composantes techniques, sécuritaires et relationnelles de l'activité. La connaissance de l'activité sous toutes ses formes, la connaissance et l'utilisation du matériel spécifique constituent un axe prioritaire de cet enseignement.

- Savoir s'échauffer, s'étirer, gérer son effort.
- Savoir s'encorder avec et sans baudrier.
- Savoir assurer avec et sans appareil d'assurage.
- Savoir grimper en assurant sa sécurité tout au long de la progression.
- Savoir installer un relais, s'auto-assurer et assurer son camarade.
- Savoir installer un rappel et descendre en s'auto-assurant.
- Savoir installer une moulinette.
- Savoir remonter sur une corde fixe.
- Savoir installer un treillage simple.

Lieux de pratique :

L'enseignement se fera principalement sur le mur d'escalade du lycée La Martinière Monplaisir, chaque mercredi de 11H30 à 12H30, à compter du 25 novembre 2009.

Deux séances auront lieu au « Mur de Lyon » (jour et horaires à définir) afin de mettre en application ce qui a été appris, sur une structure plus haute et sur des voies plus variées.

Une sortie en site naturel ou en « Via Ferrata » (mai 2010) complètera cette formation. Cette sortie pourra se faire en liaison avec les activités du groupe Escalade de l'Association Sportive.

Ce qui sera évalué :

1. Technique et Sécurité : note de Connaissance (8pts / 40%).

- Modalités de l'épreuve : Démontrer et commenter une des trois manœuvres de corde travaillées en cours.
 - ◆ Mise en place d'une « moulinette » et redescente assurée du bas.
 - ◆ Installation et descente en rappel avec auto-assurance (nœud autobloquant).
 - ◆ Assurer un second de cordée depuis le relais et le faire redescendre en « moulinette...
- Organisation : Grimper une voie connue facile, en tête de cordée ou en « moulinette », jusqu'à un point de « relais » d'où sera effectuée la manœuvre tirée au sort.

Technique et Sécurité : Note sur 8Pts	
Les différentes manœuvres sont réalisées sans hésitations dans différentes conditions. Le passage d'une technique à l'autre en fonction des circonstances se fait automatiquement avec le matériel adéquat.	Note comprise entre 7 et 8
Les différentes manœuvres sont connues et réalisées sans fautes. Utilisation d'un matériel adapté.	Note comprise entre 4 et 6
Les manœuvres de corde ne sont pas maîtrisées ou sont exécutées de manière approximatives. Le matériel est utilisé de façon hésitante.	Note comprise entre 1 et 3
Tout ou partie de la prestation présente un risque et un danger pour le grimpeur ou pour la cordée.	0

2. Escalade sportive : note de Performance (5pts / 25%).

- Modalités de l'épreuve : Grimper en tête de cordée deux voies de difficultés différentes en progression.
- Le grimpeur choisi sa 1^{ère} voie d'évaluation. S'il la voie est réussie, le niveau de difficulté de la 2^o voie d'évaluation devra obligatoirement être supérieur à la 1^{ère}. En cas d'échec, la difficulté de la 2^o voie sera de niveau égal ou supérieur à la 1^{ère} mais jamais inférieur.
- Critère de réussite : escalader la voie choisie sans aide artificielle, jusqu'au sommet du mur et mousquetonner la corde dans le relais.

Performance : Note sur 5Pts		<u>FILLES</u>	<u>GARCONS</u>
Valeur Haute	Valeur Basse		
5	4,5	5b	5c
4	3,5	5a	5b
3	2,5	4c	5a
2	1,5	4b	4c
1	0,75	4a	4b
	0,5	3	3

- La valeur haute du barème est obtenue si les deux voies de difficultés différentes (en progression) ont été réussies. La note correspond à la voie réussie la plus dure.

3. Projet : (3pts / 15%).

- Écart entre les caractéristiques du projet et la qualité de la prestation réalisée.
- Modalités d'évaluation : le grimpeur annonce son choix des deux voies qu'il souhaite réaliser lors de l'évaluation de sa performance (voies de difficultés différentes en progression).

Projet : Note sur 3Pts	
Les 2 voies prévues sont réalisées entièrement et sans chute	3
1 seule des 2 voies prévues est réalisée entièrement et sans chute	1
Les 2 voies prévues ne sont pas réussies	0

4. Relation Grimpeur / Assureur : (4pts / 20%).

- Aisance et coordination des actions Grimpeur / Assureur lors de la montée et de la descente : parade, assurage fluide, anticipation de la progression, blocage de la chute, vocabulaire adapté, etc.
- Modalités d'évaluation : observation de la prestation durant l'épreuve de Performance et durant la prestation « Technique et Sécurité ».

Relation Grimpeur / Assureur : Note sur 4Pts	
Coordination harmonieuse entre les deux membres de la cordée. Anticipation des gestes et actions de l'autre. Vocabulaire adapté et précis.	4
Assure un grimpeur en tête en excellente coordination avec la progression et les manœuvres de cordes du grimpeur.	3
Donne et reprend le « mou » dans la progression. Utilisation du langage approprié lors de la transition escalade / descente en moulinette. Descente régulière.	2
Pas d'anticipation dans l'assurage. Rythme irrégulier.	1